

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2011**

Sur convocation du 6 juillet 2011, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 12 JUILLET 2011 à vingt heures**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Mademoiselle SURIN, Madame JOLLY, Madame MONSALLIER, Madame GAUTIER, Monsieur EMMANUEL, Madame DAMAS, Monsieur JULIEN, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Monsieur BUISSON, Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur GAUTIER).

Etaient absent(e)s: Monsieur GASNIER, Monsieur DULON, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a invité à venir se présenter aux membres du Conseil Municipal :

1/ Monsieur DIETSCH, nouveau Directeur de l'Ecole Primaire du Chemin Vert qui remplace Monsieur SEULIN, parti à la retraite

2/ Madame le Docteur HREHORCIUC, Médecin d'origine Roumaine que la commune a aidé à son installation et dont le recrutement s'est fait par le Cabinet Stanciulescu Bianca de Bucarest (Roumanie) retenu par la commune pour cette mission.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur DIETSCH et lui propose de se présenter. Celui-ci retrace brièvement son parcours à Courville-sur-Eure où il est domicilié depuis 7 ans. Il a jusqu'ici été enseignant dans la classe d'insertion. Il connaît de ce fait toutes les classes car il travaillait avec les différents niveaux. Monsieur DIETSCH affiche une réelle volonté de s'impliquer au mieux dans ses fonctions de Directeur et souhaite que l'entente cordiale qui règne entre l'établissement scolaire et les élus se poursuive ainsi qu'avec son équipe pédagogique. Il fera le CM1-CM2 à la rentrée pour pérenniser le départ en classe de neige des élèves.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DIETSCH de sa venue et l'assure du soutien du Conseil Municipal et le maintien d'une collaboration étroite pour le bien-être des enfants de l'école.

Mademoiselle TACHET, Maire-Adjointe, fait part de l'appel téléphonique du Docteur HREHORCIUC l'informant qu'elle n'a pu venir se présenter devant le Conseil Municipal car son travail l'a retenue à son Cabinet jusqu'à 20h15.

Monsieur le Maire propose de remettre cette rencontre au mois de septembre prochain.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2011 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL ELABORE PAR MONSIEUR LE PREFET D’EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire expose :

Le 23 mai 2011, le Préfet d’Eure-et-Loir a transmis à tous les Maires et Présidents d’établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes, le projet de schéma départemental de l’intercommunalité d’Eure-et-Loir.

Ce schéma porte sur l’application de l’article 35 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

1^{er} axe : le rattachement des communes isolées à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

2^{ème} axe : la rationalisation du périmètre de certains EPCI à fiscalité propre.

3^{ème} axe : la rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

En résumé, ce que souhaite l’Etat, c’est de réduire le nombre des syndicats et lorsque ceux-ci sont dans une communauté de communes, celle-ci devra prendre obligatoirement la compétence.

Je vous demande de vous prononcer :

- 1) Par rapport à la compétence scolaire
- 2) Pour le SIAVE, le Préfet préconise la fusion du SIAVE et du syndicat intercommunal « Pour le cours moyen de l’Eure » (voir copie de la carte 1 et 52)

- 1) Par rapport à la compétence scolaire : Monsieur JULIEN pense que si la Communauté de Communes prenait cette compétence, nous pourrions perdre l’école de proximité, notamment les petites communes.

La crainte pour Mademoiselle TACHET se situe au niveau des syndicats à vocation scolaire de 2 ou 3 communes qui risquent de ne plus recevoir de financement puisque la compétence devrait être prise obligatoirement par la Communauté de Communes. Rien n’est cependant tranché. Une étude est en cours sur le plan National.

Mademoiselle TACHET pense qu’une compétence scolaire de la Communauté de Communes ne pourrait se concevoir notamment pour le simple entretien des locaux (changement d’ampoules, fuite d’eau etc...).

- 2) Par rapport à la compétence concernant le SIAVE dont la fusion est proposée avec le Syndicat Intercommunal pour le cours moyen de l’Eure, compte-tenu que la position des deux syndicats n’est pas contiguë mais séparée par l’agglomération de Chartres, cette fusion n’est pas souhaitable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide de rejeter la proposition de transfert à la Communauté de Communes :

- 1/ de la compétence scolaire
- 2/ de la compétence pour la gestion du SIAVE

2 - DECISION POUR LA CREATION D’UN ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL (FUSION DES EHPAD DE PONTGOUIN ET DE COURVILLE S/EURE)

Monsieur le Maire expose que les conseils d'établissements des EHPAD de Pontgouin et de Courville S/Eure ont pris des délibérations concordantes, dans la perspective de la transformation de ces deux établissements en un établissement intercommunal, susceptible d'être installé le 1^{er} janvier 2012.

Doté d'une direction commune et d'un budget unique, cet établissement intercommunal assurera son activité sur les deux sites actuels dans un premier temps, avant de poursuivre celle-ci sur un site unique dans le cadre de l'extension de l'EHPAD « Robert BIZARD »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- 1) Donner son accord pour la création de cet établissement intercommunal,
- 2) Désigner 3 représentants du Conseil Municipal de Courville S/Eure au sein dudit EHPAD intercommunal, dont le siège sera situé, rue Saint Exupéry à Courville S/Eure,
- 3) Désigner 1 représentant en fonction de ses compétences

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ donne son accord pour la création de cet établissement intercommunal

2/ désigne comme représentants du Conseil Municipal

- Monsieur GAUTIER Maire membre de droit
- Mademoiselle TACHET Catherine
- Monsieur LARCHER Jean-Claude

Mademoiselle TACHET remplace Monsieur DULON Didier qui ne peut être présent en raison de son travail aux heures de réunions du Conseil d'Administration.

Madame GAREL demande que Monsieur DULON soit avisé de son remplacement.

3/ désigne comme représentant en fonction de ses compétences, Madame CHEVALLIER Nicole qui a donné son accord.

Monsieur JOUBERT demande si tout le personnel de Pontgouin sera repris. Monsieur le Maire répond affirmativement.

L'extension se fera sur l'espace donnant sur la rue Kennedy. Il faudra revoir le stationnement de cette rue, Monsieur le Maire préconise éventuellement la réalisation de parkings en épis là où il n'y a plus d'arbres. Projet à revoir au moment des travaux.

3 - DECISION D'ESTER EN JUSTICE POUR L'AFFAIRE COMMUNE DE COURVILLE S/EURE / IRIS CONSEIL

Monsieur le Maire expose :

La décision du Tribunal Administratif du 10/06/2011 pour le contentieux commune de Courville S/Eure / IRIS CONSEIL est défavorable, la requête de la commune ayant été rejetée.

Notre avocat du cabinet CASADEÏ nous informe que la motivation adoptée par le tribunal lui apparaît critiquable dans son interprétation et nous propose de saisir la Cour Administrative d'appel de Nantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la poursuite de la procédure en appel et autorise le Maire à ester en justice par l'intermédiaire de notre cabinet d'avocat CASADEÏ-JUNG et Associés 6 rue du Colombier à Orléans.

4 - OUVERTURE DE CREDITS BUDGET M49 2011

Monsieur le Maire expose :

A la suite des transferts de TVA concernant les travaux de réhabilitation de la station d'épuration, je vous propose l'ouverture des crédits suivants sur le budget M49 eau et assainissement :

Dépenses	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	39 672,74 €
Recettes	2156	Matériel spécifique d'exploitation	39 672,74 €
Recettes	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	39 672,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

5 - DENOMINATION DES VOIES ZAC DE L'EOLIENNE

Monsieur le Maire rappelle les termes de notre délibération du 14 juin 2011 concernant la proposition de donner aux rues de la ZAC de l'Eolienne le nom de résistants Courvillois :

- une rue portera le nom de Marcel CARTRON

- la deuxième voie réalisée à ce jour se nommerait Simone SEGOUIN « dite Nicole ». Monsieur HALLOUIN explique aux membres du Conseil Municipal qui était Simone SEGOUIN : « Résistante durant la seconde guerre mondiale. Elle appartient au groupe des Francs Tireurs et Partisans. Elle avait 18 ans quand elle s'est engagée dans la Résistance et a participé à la libération de Chartres après seulement 6 mois. Son pseudonyme pendant la clandestinité était « Nicole ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soient honorés tous les résistants de Courville Sur Eure en donnant au fur et à mesure de la construction, leur nom à une rue de la ZAC de l'Eolienne. La seconde portera donc celui de Simone SEGOUIN dite « Nicole ».

Cette personne habite le Village de l'Orme des Mûriers, son accord a été requis.

D'autre part, la ZAC de l'Eolienne est réalisée sur des terres acquises auprès de l'EARL Masselin dont l'ex propriétaire était Monsieur Raymond GOUIN.

Le fils de celui-ci a fait part de son souhait que le nom de son père puisse être donné à une voie du site. Ceci n'étant plus possible, j'ai proposé que le terrain multisports qui sera construit lui soit dédié, d'autant que Monsieur Raymond GOUIN a été Président de l'Amicale Courvilloise de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord à la majorité pour donner le nom de « Raymond GOUIN » au terrain multisports qui sera réalisé.

Contre : 1 – Monsieur JULIEN qui explique ne rien avoir contre la personne, mais sur le fait que le nom est lié à la famille qui a spéculé sur la vente des terres à la collectivité.

Monsieur GAUTIER prend acte de cette remarque mais rappelle que Monsieur GOUIN a été non seulement Président de l'Amicale mais élu et Adjoint au Maire de 1977 à 1983.

6 - PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE POUR LE NOUVEAU

MEDECIN, LE DOCTEUR HREHORCIUC

Mademoiselle TACHET expose qu'il est conseillé que le Docteur HREHORCIUC souscrive une assurance responsabilité civile professionnelle et une assurance protection juridique pour prévenir tout recours possible par rapport à son activité médicale.

La MACSF (Mutuelle d'assurances du corps de santé Français) dont le siège social est à Puteaux (92800) a fait une proposition de contrat qui a été validée par la commune.

- La cotisation responsabilité civile professionnelle s'élève à 272,00 €TTC annuellement.
- La cotisation protection juridique s'élève à 151,00 €TTC annuellement.

Elle demande d'accepter la prise en charge par la commune de ces deux cotisations qui seront ajoutées aux sommes avancées par la commune pour l'installation de ce médecin, lesquelles seront remboursées par le praticien et par la communauté de communes.

Les crédits seront prélevés à l'article 616 (primes d'assurances) du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

7 - RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2011 PRESENTE PAR MR HAY - ADJOINT

Monsieur HAY en collaboration avec Monsieur BUISSON, Adjoint, ont procédé à la consultation des entreprises pour le programme de réfection des voiries 2011, les rues concernées sont :

- Rue de l'Egalité
- Rue du Moulin Saint-Pierre
- Impasse Saint-Pierre
- Rue de l'Eure
- Rue de Charreau et rue de l'Abreuvoir
- Rue Saint-Gilles
- Cour de la bibliothèque et de la communauté de communes du Pays Courvillois

Le résultat est le suivant :

Société COLAS :	47 177,80 €HT
Société EIFFAGE :	53 777,00 €HT
Société EUROVIA :	74 001,99 €HT
Société MUSCI :	47 514,00 €HT

Monsieur BUISSON a étudié les offres et propose de retenir la Société MUSCI, laquelle répond le mieux sur le plan compétences et délais pour les travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour confier les travaux à la Société MUSCI.

8 - RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE DU GYMNASSE KLEIN

Monsieur PEPIN, Adjoint, a procédé à la consultation des entreprises d'électricité pour la réfection de l'éclairage du gymnase Klein et du dojo. Quatre entreprises ont répondu :

- 1) LEROY-VINCENT
- 2) SPIE

- 3) JOUSSELIN-MARNEUR
- 4) QUEINNEC ET FILS

Les résultats de la consultation sont très disparates car les prévisions ne sont pas identiques ainsi que les quantitatifs.

D'autre part, cette réhabilitation ne prend pas en compte la mise en conformité de l'installation électrique demandée dans un rapport de l'APAVE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de surseoir à cette décision qui est reportée au mois de septembre.

9 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose :

Les crédits ouverts au compte 205 (concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires) sont insuffisants. Les prévisions au budget primitif sont de 6 000 €

La dépense actuelle est :

- logiciel mairie	4 854,56 €
- logiciel cadastre	791,15 €
- logiciel ADOBE CS5	2 200,64 €pour le service communication

Nous devons régler le logiciel AXISANTÉ pour le médecin 1 490,00 €TTC (non prévu au budget).

TOTAL DE LA DEPENSE : 9 336,35 €

Il convient de transférer 5 000 € de l'article 202 (frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme) à l'article 205 (concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce transfert de crédits.

10 – AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur GAUTIER :

1/ informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur POUPON, Principal du Collège Louis Pergaud lequel prend sa retraite et nous indique avoir toujours apprécié la collaboration avec la Mairie. Madame DANIEL sera la nouvelle Principale.

2/ donne connaissance du rapport du concessionnaire Gaz de France pour notre commune. Les chiffres clés de notre concession pour 2010 sont les suivants :

- 446 clients du réseau de distribution publique gaz naturel
- 18 189 mvh acheminés
- 13 926 mètres de canalisations moyenne pression
- 5180 €d'investissement supplémentaires

Sur le plan sécurité : appels reçus 14, intervention 8 pour sécurité et 6 pour dépannage. Pas de clients coupés suite à incidents.

L'enquête de satisfaction par rapport aux clients et aux collectivités locales est très favorable.

- la redevance de fonctionnement perçue par la commune en 2010 est de 1 522,10 €

11 - TOUR DE TAPIS

Monsieur HAY :

1/ donne connaissance des chiffres de la délinquance enregistrés au cours du 1^{er} trimestre 2011 par les unités de groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir ainsi que le diagnostic général établi par les forces de l'ordre et la SNCF (copies des deux rapports seront jointes au procès-verbal).

2/ signale avoir constaté une augmentation des tags sur la commune. Ceux-ci sont enlevés selon les possibilités.

3/ deux arrêtés ont été pris interdisant le passage de véhicules de plus de 3T5 sauf engins agricoles, Pont de Masselin et Pont de l'Ormeteau

4/ la signalisation au sol pour le stationnement des véhicules a été faite rue du Jeu de Boules.

5/ a été contacté pour que Courville-sur-Eure soit ville « départ » du Tour d'Eure-et-Loir, il fallait prévoir 3000€ de frais. Il indique préférer mettre cette somme par la sécurité dans les rues de Courville (ralentisseurs, panneaux ...). Courville-sur-Eure a déjà contribué en 2010 à cette course en étant ville d'arrivée.

6/ le rond-point de l'Avenue Thiers/rue des Canaux a été refait, les galets n'ayant pas tenu du fait du passage de véhicules lourds sur cet ouvrage, un simple bitume remplace le matériau initial. Une signalisation au sol va être réalisée pour les terrasses du PMU et du St Patrick afin de permettre aux piétons de circuler sur le trottoir librement.

Mademoiselle SURIN :

Fait part au Conseil Municipal qu'une rumeur circule, notamment sur le marché, que notre commune subventionnerait « Percheval », association de Nogent-le-Rotrou. Monsieur le Maire répond que cette information a sans doute été déformée car dans la presse, le Syndicat d'Initiative, par comparaison, indiquait que « Percheval » recevait une importante subvention de la ville de Nogent-le-Rotrou. Courville-sur-Eure n'a bien entendu jamais donné de subvention à cette association.

Monsieur EMMANUEL :

S'étonne de la faible fréquentation de la piscine depuis son ouverture. Le temps ne favorisait pas les baignades ces jours-ci ce qui peut expliquer cette baisse.

Monsieur JULIEN :

1/ a constaté la reprise d'activité de « Soufflet Agriculture » que l'on peut considérer comme agrico-commercial. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une activité commerciale exerçant en toute illégalité. Le dossier est au Tribunal de Grande Instance pour l'arrêt des travaux et au Tribunal Administratif pour le refus de permis de construire à cet endroit.

Monsieur le Maire précise que malgré les relances auprès du Procureur de la République, rien de bouge.

Monsieur PEPIN indique le propriétaire du terrain a fait faire un constat d'huissier et qu'il n'a perçu aucun loyer.

2/ félicite le propriétaire du magasin Super U pour la qualité de l'extension du magasin. C'est une très belle réalisation et le parking est très fonctionnel.

3/ fait part de la naissance de sa neuvième petite-fille prénommée « Lola » (fille du maître-nageur).

Monsieur HALLOUIN demande que le titulaire de la maîtrise-d'œuvre pour le parking du Pôle-Enfance soit mis dans l'obligation de respecter l'environnement actuel. Il faudra être vigilant pour conserver la partie verte (coulée jusqu'à l'entrée du cimetière). Mademoiselle TACHET pense que le Cabinet Gilson préservera ce caractère paysager.

Madame GAREL fait part du remplacement d'Elodie Destouches à la bibliothèque, durant son congé maternité par Mademoiselle Luce LOPEZ.

Monsieur PEPIN a remplacé Mademoiselle TACHET au Conseil d'Ecole de Maternelle. Il y avait 113 enfants en 2010/2011, 112 sont prévus à la rentrée – 42 GS – 32 MS – 28 PS et 10 en très petite section.

Les enseignants ont remercié la Municipalité pour les acquisitions de matériel, cabanes... et pour les travaux, ainsi que le service technique pour le spectacle de fin d'année déplacé au dernier moment à la salle Pannard en raison du temps.

Monsieur LARCHER

1/ a assisté au Comité Syndical du Syndicat Electrique du Pays Chartrain le 28 juin 2011. Copie du rapport d'activité de l'exercice 2010 sera joint au procès-verbal. L'application de la taxe sur l'électricité se fera dorénavant sur ce que l'on paie. Cette taxe était avant calculée sur la consommation.

2/ les jeux du Square Alveston sont arrivés et seront montés et disponibles pour les enfants à la fin du mois de juillet. A ce sujet, des enfants ont été pris par un employé communal en train de vouloir allumer un feu sous les jeux actuels. Il a pu heureusement déjouer leur plan. Monsieur JULIEN craint à ce sujet les flambeaux lors du défilé du 13 juillet.

Mademoiselle TACHET a assisté :

1/ au Conseil d'Administration du Collège 22 élèves sont en plus et quelques heures supplémentaires ont été données. Beaucoup de projets pédagogiques sont supprimés. Les crédits pour manuels scolaires ont diminué. L'état se désengage et de ce fait il faudra prendre sur les crédits du collège qui sont donnés par le Département.

2/ au concert organisé à la Salle Pannard par le Conseil Général. Celui-ci souhaite que Courville devienne le pôle des cuivres. Très belle prestation, Geordie Bigot – Directeur de l'Ecole de Musique de Courville-sur-Eure est musicien compositeur.

3/ au Conseil d'Administration de l'école primaire. Il y aura 138 élèves à la rentrée au lieu de 155 actuellement mais cela remontera l'an prochain.

Le soutien des élèves était le mercredi matin. Les enseignants ont décidé de supprimer ce jour-là sauf pour les CP. Pour les autres, ce sera de 16 h 30 à 17 h 30. Le car de ramassage est supprimé le mercredi.

4/ à la réunion avec la Saprociel pour définir la construction de la maison médicale. Le projet de contrat d'aménagement devra être étudié avant signature.

5/ signale l'ouverture du Pôle Enfance Jeunesse. Le lieu est très apprécié. Le site internet va bientôt sortir.

6/ remercie les employés communaux du service technique pour l'aide apportée lors de l'emménagement du nouveau Médecin dans les locaux communaux 1 rue de l'Arsenal.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 13 septembre 2011.

Le Maire,

Les Membres,